

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
21/06/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Etaient absents : Monsieur Farès CHABI, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Frédéric RENAUDAT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann MAUCOURT.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

POINT 2023-42- Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Rapporteur : Claudie FUZEWSKI

La commune de Moulins-lès-Metz doit réaliser avec l'INSEE le recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Afin d'engager les opérations du recensement, le Conseil Municipal a l'obligation de désigner un coordonnateur d'enquête.

Cet agent est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et peut être soit un élu local soit un agent de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Madame Anne TONI, responsable de la Direction de l'Administration Générale en tant que coordonnateur du recensement 2024.

CONSIDERANT qu'en tant qu'agent de la commune, Madame Anne TONI bénéficiera, en sa qualité de coordonnateur, d'une valorisation de son régime indemnitaire (IFSE) à hauteur de 250,00 € / brut mensuel, durant 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE Madame Anne TONI, coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2024 et d'allouer une valorisation de son régime indemnitaire à hauteur de 250,00 € / brut mensuel durant 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230627-2023-42-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.